

TRADEMARK ASSIGNMENT COVER SHEET

Electronic Version v1.1
Stylesheet Version v1.2

ETAS ID: TM518041

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT		
NATURE OF CONVEYANCE:	CHANGE OF NAME		
CONVEYING PARTY DATA			
Name	Formerly	Execution Date	Entity Type
Societe Charles de Fere		11/27/2018	Corporation: FRANCE
RECEIVING PARTY DATA			
Name:	BOISSET EFFERVESCECE		
Street Address:	2 passage Montgolfier		
City:	21700 NUIITS SAINT GEORGES		
State/Country:	FRANCE		
Entity Type:	Corporation: FRANCE		
PROPERTY NUMBERS Total: 1			
Property Type	Number	Word Mark	
Registration Number:	3435537	CHARLES DE FERRE	
CORRESPONDENCE DATA			
Fax Number:	4153817515		
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>			
Phone:	(415) 381-4161		
Email:	trademarks@donahue.com		
Correspondent Name:	Anne Hiaring Hocking		
Address Line 1:	80 East Sir Francis Drake Blvd.		
Address Line 2:	Suite 3E		
Address Line 4:	Larkspur, CALIFORNIA 94939		
NAME OF SUBMITTER:	Anne Hocking		
SIGNATURE:	/Anne Hocking/		
DATE SIGNED:	04/08/2019		
Total Attachments: 7			
source=CHARLES DE FERRE Class 33 - US - NAME CHANGE - FRENCH#page1.tif			
source=CHARLES DE FERRE Class 33 - US - NAME CHANGE - FRENCH#page2.tif			
source=CHARLES DE FERRE Class 33 - US - NAME CHANGE - FRENCH#page3.tif			
source=CHARLES DE FERRE Class 33 - US - NAME CHANGE - FRENCH#page4.tif			
source=CHARLES DE FERRE Class 33 - US - NAME CHANGE - ENGLISH#page1.tif			
source=CHARLES DE FERRE Class 33 - US - NAME CHANGE - ENGLISH#page2.tif			

CH \$40.00 3435537

SOCIETE CHARLES DE FERÉ
Société par actions simplifiée
au capital de 385 920 euros
Siège social : Rue des Frères Montgolfier, 21700 NUITS ST GEORGES
324 696 228 RCS DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 NOVEMBRE 2018

L'an deux-mille dix-huit,
Le vingt-sept novembre,
A dix heures trente,

Les associés de la société SOCIETE CHARLES DE FERÉ se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Rue des Frères Montgolfier 21700 NUITS ST GEORGES, sur convocation faite par lettre simple adressée le 26 octobre 2018 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par M. Gilles SEGUIN, en sa qualité de Directeur Général de la société SFG LA VOUGERAIE, Présidente de la Société.

Le CABINET COUREAU, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 24 118 actions sur les 24 120 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Modification de l'objet social,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification de la gouvernance de la Société,
- Nomination d'un co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- Mise à jour du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 3 - OBJET

La Société a pour objet :

- L'élaboration, la vinification, la production de tout vins et notamment effervescents ;
- Le négoce et la vente de vins, vins effervescents, spiritueux, eaux de vie, alcools et toutes boissons ;
- Toutes prestations de services auprès des entreprises industrielles, commerciales, financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

Pour réaliser cet objet, la société pourra :

- Créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, tous objets mobiliers ou matériels,
- Prendre en location gérance tout fonds de commerce se rapportant à l'objet social,
- Et généralement faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation,

- Elle pourra prendre sous toutes formes, tous intérêts et toutes participations dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de modifier la dénomination de la Société qui, à compter de ce jour, devient « BOISSET EFFERVESCENCE ».

En conséquence l'assemblée générale modifie l'article 3 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 2 - DÉNOMINATION

La dénomination de la Société est : BOISSET EFFERVESCENCE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de mettre à jour l'adresse du siège social conformément à la modification cadastrale, et d'indiquer le 2 passage Montgolfier, 21700 NUITS SAINT GEORGES et ce à compter de ce jour.

En conséquence l'assemblée générale modifie l'article 3 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 2 passage Montgolfier, 21700 NUITS SAINT GEORGES. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer :

- KPMG SA, 2 avenue Gambetta – Tour Eqho, 92066 PARIS LA DEFENSE,
en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices à compter de l'exercice 2019, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de modifier le mode de gouvernance de la société, et de prévoir la possibilité de nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux.

L'assemblée générale décide de modifier les statuts en conséquence

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directeurs Généraux de la société :

- M. Gilles SEGUIN, demeurant 50 rue du Village, 21700 AGENCOURT, pour une durée indéterminée,
- Mme Nathalie BOISSET, demeurant 7 rue de l'Église, 21700 PREMEAUX PRISSEY, pour une durée indéterminée,
- M. Jean-François CURIE, demeurant Chemin des Carrières La Montagne 21200 BEAUNE, pour une durée indéterminée,

Lesquels déclarent chacun en ce qui les concerne accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide d'adopter, article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts régissant la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RÉSOLUTION

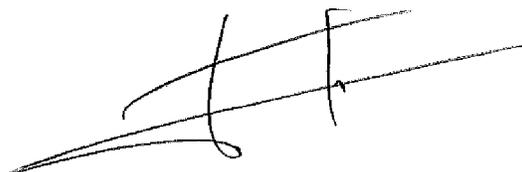
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
SFG LA VOUGERAIE



SOCIETE CHARLES DE FERÉ
a French Société par actions simplifiée (simplified Business Corporation),
with a capital of 385 920 Euros
HEAD OFFICE: Rue des Frères Montgolfier, 21700 NUITS ST GEORGES
324 696 228 AT THE DIJON TRADE REGISTER

**MINUTES OF THE DELIBERATIONS OF THE EXTRAORDINARY GENERAL
MEETING DATED 27 NOVEMBER 2018**

The partners of SOCIETE CHARLES DE FERÉ met in an extraordinary general meeting, Rue des Frères Montgolfier 21700 NUITS ST GEORGES, upon invitation by mere letter sent out on 26 October 2018 to each partner.

AGENDA

- Change of the company name;
- Amendment of the head office;

SECOND RESOLUTION

After having heard the Board's report, the General Meeting decides to change the corporate name of the Company to "BOISSET EFFERVESCENCE" from the present date.

Accordingly, the General Meeting decides to amend article 3 of the Articles of Incorporation which now reads as follows:

"ARTICLE 2 - COMPANY NAME

The corporate name is BOISSET EFFERVESCENCE."

The rest of the article remains unchanged.

This resolution is unanimously passed

"ARTICLE 4 - HEAD OFFICE

The Head Office is located: 2 passage Montgolfier, 21700 NUITS SAINT GEORGES."

The rest of the article remains unchanged.

The present minutes have been drawn up relating to all the above items and, once read, were signed by the Chairman.

The Chairman
SFG LA VOUGERAIE

SIGNATURE

The below-named translator is proficient in the French and English languages and verifies that the attached is a substantially correct English translation of the enclosed French language document.

Translator to GERMAIN & MAUREAU

12 March 2019


François Gauthier

Duplicate

FILING RECEIPT

REGISTRAR'S OFFICE OF THE DIJON TRADE COURT
BP 69 - 21072 DIJON CEDEX
09.70.72.30.50
www.infogreffe.fr
FR 77 309 047 389 000 31

BOISSET EFFERVESCENCE
2 passage Montgolfier,
21700 NUITS SAINT GEORGES.

Partial translation

Articles of incorporation amended on 27/11/2018

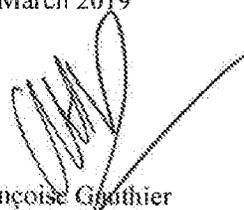
Minutes of the extraordinary general meeting dated of 27/11/2018

- Change of the corporate name of the Company - former name:
SOCIETE CHARLES DE FERRE
- Correction of THE HEAD OFFICE address: former address: rue des Frères Montgolfier 21700
Nuits Saint Georges

The below-named translator is proficient in the French and English languages and verifies that the attached is a substantially correct English translation of the enclosed French language document.

Translator to GERMAIN & MAUREAU

12 March 2019


Françoise Gauthier